

Procès-verbal du Bureau du lundi 23 novembre 2020

Présents : Jean-Louis MAITRE, Marie-Paule PONTHEUX, Fabrice GRIMAUT, Christian VUILLAUME, Stéphane LAMBERGER, Arnaud RICHARD, Michel TROSSAT, Eddy LACROIX, Denis LEGRAND, Jérôme TOURNIER, Gisèle GHELMA, Bernard JOLY, Corinne LINDA, Bernard MONNIER, Joël PAGET, Marie-Odile MAINGUET, Yves MOUREY, Sylvie FAUDOT, Dominique MEAN, David GUYOT, Mathilde CYROT-LALUBIN, Quentin PAROISSE

Pierre-Alain BEAUFUMÉ – directeur général des services

Lieu : Visioconférence

Ordre du Jour :

Approbation du procès-verbal du 26 octobre 2020

Administration générale

1. *Commission d'analyse des marchés (CAM) du 12 novembre 2020 : information sur les résultats*
 - 1.1 *Étude diagnostic voirie - acquisition matériel et logiciel de gestion de voirie*
 - 1.2 *Visites réglementaires périodiques des installations/équipements et locaux*
 - 1.3 *Maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension de l'accueil de loisirs/ petite enfance à Domblans*
2. *Note d'orientation pour l'élaboration du DOB et BP 2021 : présentation*
3. *Commission consultative paritaire de l'énergie du SIDEC : désignation d'un membre*

Animation culturelle et services à la personne

4. *Festival de musique Baroque du Jura : subvention*

Environnement, mobilité et transition énergétique

5. *CAUE : adhésion 2021*
6. *Candidature à l'appel à projet « plan de paysage » 2020 : information*
7. *Infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE) à l'échelle du Jura : présentation*

Développement économique et numérique du territoire

8. *Projet d'aménagement de la place du Colombier et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage : information*

Questions diverses

- *Point sur la situation sanitaire et sur ses conséquences*
-

Les membres du bureau communautaire **approuvent à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2020. Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Bureau le 19 novembre 2020.

Administration générale

1. **Commission d'analyse des marchés (CAM) : présentation des résultats du 12-11-20**
 - 1.1 **Étude diagnostic voirie - acquisition matériel et logiciel de gestion**

Lors de la commission voirie en date du 27 novembre 2019, les membres ont approuvé à l'unanimité de budgétiser en 2020, la réalisation d'une étude diagnostic voirie. Pour ce faire, le conseil communautaire en date du 3 mars 2020, a validé l'inscription de cette étude au budget 2020.

La démarche engagée vise à mettre en œuvre une gestion de notre patrimoine communautaire comprenant :

- La couche de roulement
- Les ouvrages d'art (pont et mur de soutènement)
- Les accotements enherbés (fauchage)
- Les fossés (curage et dérasement)

Pour y parvenir, la voirie d'intérêt communautaire va être analysée dans le but :

- D'acquérir des données fiables de notre patrimoine (nom et emprise des voies, longueurs de voies, de fossés, d'accotements enherbés, etc...).
- D'analyser et noter l'état de nos voies, de manière à pouvoir prioriser les interventions de réfection ou d'entretien
- D'apprécier leur évolution dans le temps
- D'établir un programme pluriannuel des travaux à soumettre aux élus
- D'analyser le budget optimal pour le maintien ou l'évolution d'un niveau de service souhaité (qualité des voies).
- De moderniser le service par l'acquisition d'un outil informatique pour la concentration, la pérennisation, la consultation, l'analyse et la mise à jour de nos données.
- De moderniser le service par l'acquisition d'outils mobiles pour effectuer des relevés d'informations sur le terrain, et possibilité de mise à jour de l'état de toutes nos voies et de son indice de qualité.

Une consultation a donc été lancée en juin 2020. 8 offres ont été réceptionnées avant la fin de la consultation en date du 23 juillet 2020 à 12h00. Les sociétés sont :

Ordre de réception	Nom	Adresse	Offre (TTC)
			(Solution de base) (Solution variante)
1	LOGIROAD	44400 - REZE	45 900.00
			47 520.00
2	INFRADIAG	78140 - VELIZY	36 978.00
			38 778.00
3	ABCD Géomètres Experts	39570 - MONTMOROT	92 496.00
			-
4	SOGEFI	31500 - TOULOUSE	90 000.00

			95 400.00
5	HELPILOT	12000 - RODEZ	44 864.40 59 204.40
6	SOPRECO SARL	25800 - VALDAHON	59 940.00 61 740.00
7	IMMERGIS	34790 - GRABELS	51 120.00 52 560.00
8	NEXTROAD ENGINEERING	21240 - TALANT	68 040.00 69 840.00

Les critères de jugement des offres

Le jugement des offres est effectué dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique et donne lieu à un classement des offres.

L'offre la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, et dans le respect du CCTP

-Critère technique 60%

- ✓ Fonctionnalités et qualités de la solution proposés adaptés aux besoins du service
- ✓ Moyens humains et matériels
- ✓ Méthodologie de réalisation de la prestation
- ✓ Délais et échéancier

-Critère prix 40%

La commission voirie en date du 15 octobre 2020 a décidé de présélectionner les offres de LOGIROAD, HELPILOT et IMMERGIS étant jugées les « mieux disantes ».

Le groupe de travail « étude diagnostic voirie » en date du 27 octobre 2020 a émis un avis favorable et propose de retenir l'offre la mieux-disante c'est-à-dire « Logiroad ».

La Commission d'Analyse des marchés (C.A.M.) en date du 12 novembre 2020 a également émis le même avis favorable.

Il a donc été décidé de retenir l'offre la « mieux disante », soit celle de Logiroad au montant définitif (après négociation) de 39 300 € HT (soit 47 160€ TTC).

1.2 *Visites réglementaires périodiques des installations/équipements et locaux*

Le conseil communautaire en date du 3 mars 2020, a voté des crédits pour effectuer les contrôles techniques et vérifications périodiques règlementaires des installations des bâtiments de la communauté de communes Bresse Haute Seille.

Une consultation a donc été lancée le 23 juin 2020, 8 offres ont été réceptionnées avant la fin de la consultation en date du 31 juillet 2020 à 12h00. Les sociétés sont :

Nom	Localité/Ville
DEKRA INDUSTRIAL SAS	25 770 SERRE LES SAPINS
APAVE SUDEUROPE	39 000 LONS LE SAUNIER
BUREAU VERITAS EXPLOITATION	25 000 BESANCON
SOCOTEC EQUIPEMENTS ET INDUSTRIES	39 000 LONS LE SAUNIER
SYSTEMES PLUS	21 540 SAVIGNY SOUS MALAN
SOLEUS	69 120 VAUX EN VELIN
ENERJIS	21 310 BEAUMONT SUR VINGEANNE
ITGA	21 000 DIJON

Critères d'attribution :

- 40 % valeur technique
- 60 % le prix

Classement des offres retenues :

Classement	Nom	Note	Prix TTC (tranche ferme + optionnelle)	Lot n°
1	BUREAU VERITAS EXPLOITATION	100	17 249,05 + 1743.07 = 18 992.12 €	1 à 8 et 10*
1	DEKRA	100	16 891,20 + 936 = 17 827.20 €	9**

* Lot 1: installation électrique, lot 2: gaz, lot 3: ascenseur, lot 4: appareils lavage, lot 5: installations thermiques, lot 6: portes, barrières, lot 7: équipements sportifs, lot 8: aires de jeux, lot 10: SSI

** lot 9: légionnelle

Sur base de la sélection des candidatures, des offres et de la comparaison de celles-ci, il est décidé d'attribuer le marché aux entreprises ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BUREAU VERITAS EXPLOITATION à BESANCON (25) pour les lots 1 à 8 et 10 et DEKRA à SERRES LES SAPINS (25) pour le lot 9.

Cout global du marché : 30 682.76 € HT (soit 36 819.32€ TTC).

Durée du marché : 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2021.

**1.3 Maitrise d'œuvre pour les travaux de rénovation et d'extension de l'ALSH de
Domblans**

Lors de la commission enfance jeunesse en date du 15 janvier 2020, les membres ont approuvé le projet de rénovation et d'extension de l'accueil de loisirs à Domblans. Pour ce faire, le conseil

communautaire en date du 3 mars 2020, a validé l'inscription de cette étude au budget 2020 (Travaux : 195 000 € HT / Honoraires et divers : 35 000 € HT).

A ce stade, la consultation vise à choisir le maître d'œuvre pour le projet de rénovation et d'agrandissement de l'accueil de loisirs de Domblans.

Une consultation a donc été lancée le 6 octobre 2020, 5 offres ont été réceptionnées avant la fin de la consultation en date du 28 octobre 2020 à 18h00. Les sociétés sont :

Nom	Localité	Forfait global honoraires de base HT
ATELIER ZOU	39 000 LONS LE SAUNIER	27.105 €
CARTAILLER	39 140 BLETTERANS	29.250 €
ROUX	39 100DOLE	15.600 €
LADOYE	39 000 LONS LE SAUNIER	17.550 €
BIDOT	92 200 NEUILLY SUR SEINE	19.500 €

Après analyse des documents produits à l'appui des candidatures conformément au règlement de consultation, les candidats justifient de capacités économiques et financières et de capacités techniques et professionnelles suffisantes au regard de l'objet du marché et des conditions de son exécution.

Critères de jugements des offres

- Analyse de la composition de l'équipe projet du maître d'œuvre : 20 points
- Analyse des références de construction enfance jeunesse :20 points
- Prix : 60 points

Il a donc été décidé au vu du rapport d'analyse des offres par la commission d'analyse des marchés en date du 12 novembre 2020 de donner un avis favorable au maître d'œuvre ROUX pour un montant global de 15 600 € HT.

Remarques

Marie-Paule Ponthieux indique que le coût des contrôles périodiques des bâtiments et équipements ainsi que le logiciel et diagnostic de la voirie sont en dessous des prévisions budgétaires. Pour la maîtrise d'œuvre de l'opération périscolaire de Domblans, la somme budgétée de 10 000 € était trop juste puisque l'offre la mieux-disante est de 15 600 €. Il est également indiqué, concernant le logiciel voirie, que les communes pourront avoir accès pour consultation à la base de données des voiries d'intérêt communautaire qui se trouvent sur leur territoire communal. Cette possibilité entre dans la volonté politique de développer les actions mutualisées auprès des communes membres.

Concernant les contrôles périodiques dans les bâtiments, Arnaud Richard demande où en est la consultation concernant la qualité de l'air.

Le directeur général des services répond que le sondage auprès des communes est terminé et que l'objectif est de lancer la consultation début 2021.

2. Note d'orientation pour l'élaboration du DOB et BP 2020 : présentation

Cf doc ci-joint « *note d'orientation DOB et BP 2021.* »

3. Commission consultative paritaire de l'énergie du SIEDEC : présentation

La CCBHS a reçu un courriel du SIEDEC indiquant que la 1ere Commission Consultative Paritaire de l'Energie se déroulera le mercredi 25 novembre 2020.

Cette commission a pour vocation de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie. Elle permet aux collectivités représentées, une mise en cohérence de leurs politiques en matière d'énergie à l'échelle du territoire.

Remarques

Marie-Paule Ponthieux, 1^{ère} vice-présidente représentera la CCBHS à la commission Consultative Paritaire de l'Energie

Animation culturelle et services à la personne

4. Festival de musique Baroque du Jura - subvention exceptionnelle : information

Par délibération n° 2020-20 en date du 24 août 2020, le bureau communautaire, a décidé à 9 voix POUR, 5 voix CONTRE et 5 abstentions, d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association « Festival de Musique Baroque du Jura » au titre de sa manifestation devant se dérouler le 31 octobre 2020. Or, au vu du contexte actuel et suite aux annonces gouvernementales, la manifestation a été annulée.

L'association a donc demandé à la CCBHS le maintien de cette subvention, il vous sera donc proposé de donner suite ou non à cette demande.

Remarques

Avis favorable de l'ensemble du bureau pour le versement de la subvention de 750 €.

Christian Vuillaume souhaite que soit confirmé au Bureau, le moment venu, que les autres partenaires financiers (et notamment le conseil départemental du Jura) ont bien versé leur participation financière comme annoncé.

Le Président répond que l'information sera donnée sur la réalisation ou non de ce versement mais que dans tous les cas la CCBHS verserait sa subvention.

5. CAUE : adhésion 2021

Le CAUE est une association « loi sur l'architecture » de 1977, qui dispose de statuts types applicables à tous.

Les différents domaines d'intervention :

- **Architecture** (neuf, réhabilitation, extension...) : école, médiathèque, salle des fêtes, maison médicale...
- **Urbanisme** : PLU, secteurs urbanisables pour les communes en RNU, lotissements, zones d'activités...
- **Aménagement et paysage** : cœur, entrée et traversée de village, mise en valeur du patrimoine, valorisation de circuits touristiques...

L'objectif de l'association : conseiller, former, informer et sensibiliser

Centre de ressources, lieu d'échanges et de diffusion culturelle, le CAUE apporte aussi une aide à la décision à un public varié.

- ✓ L'information et la sensibilisation du public à la **qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, par la culture et la pédagogie.**
- ✓ La formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels.
- ✓ L'information et le conseil auprès des particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions et leur **bonne insertion** dans le site environnant.
- ✓ Le conseil aux collectivités locales pour leurs projets d'urbanisme, d'architecture, d'espaces publics ou d'environnement, à travers une **approche transversale et globale, respectueuse des critères du développement durable.**

Les missions de conseil CAUE peuvent porter sur :

- ✓ La pré-programmation architecturale et urbaine
- ✓ Le conseil à l'instruction d'un projet ou d'une étude
- ✓ L'organisation du recours à la maîtrise d'œuvre

➔ *Intérêt dans le cas du plan de paysage de la CCBHS :*

Si la candidature de la CCBHS à l'appel à projet « plan de paysage » 2020 est retenue, un accompagnement du CAUE pourrait être envisagé sur plusieurs volets :

- ✓ Participation au comité technique ;
- ✓ Accompagnement dans la rédaction du marché public et sélection des candidats ;

- ✓ Accompagnement du maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre dans l'animation d'ateliers (ex. sur l'esprit des lieux pour le Grand Site de France en projet)

Les plus : - le CAUE apporte une expertise paysagère supplémentaire à la CCBHS ;

- le CAUE serait prêt à nous accompagner dès la fin de l'année 2020 sur la préparation du marché public « plan de paysage » si validation d'une adhésion pour l'année 2021.

➔ *Intérêt dans le cas d'un lancement d'élaboration d'un PLUi*

Même démarche que pour le plan de paysage, si le projet de PLUi est entériné.

➔ *Intérêt dans le cas d'une démarche Grand Site de France*

Le CAUE 39 va se rapprocher de ses homologues BFC pour savoir comment ils accompagnent les Grands Sites de France, labellisés ou non, en attendant de savoir quelle structure sera porteuse de la démarche.

Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à 300 € (EPCI > 10 000 hab).

Il est proposé d'adhérer à l'association CAUE pour l'année 2021 afin que cette association accompagne la ccbhs dans ses missions et projets en cours, à l'instar du futur plan de paysage.

Délibération n° 2020-28

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** l'adhésion à l'association CAUE pour l'année 2021 ;
- **PREND NOTE** que le montant de l'adhésion est de 300 € pour l'année 2021 ;
- **PREND NOTE** que le vice-président en charge de l'environnement, la mobilité et de la transition énergétique est le référent élu ;
- **PREND NOTE** que le montant sera inscrit au budget prévisionnel 2021
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à ce dossier.

Remarques

Marie-Odile MAINGUET demande si cette adhésion permet aux communes de bénéficier des conseils du CAUE. Il est répondu que non. Chaque commune doit adhérer en son nom et payer sa cotisation (a priori 50 €).

6. Candidature à l'appel à projet « plan de paysage » 2020 : information

Un point sur le dossier de candidature à l'appel à projet est proposé lors de la réunion.

Remarques

Information donnée par Arnaud RICHARD sur la décision de l'Etat de valider la candidature de la CCBHS. Le CAUE pourra aider la CCBHS sur la conception du cahier des charges permettant de recruter le bureau d'étude. L'étude durera environ 2 ans, sur une thématique essentiellement tournée vers la transition énergétique.

7. Infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE) à l'échelle du Jura : présentation

Un diaporama est présenté lors de la réunion.

Remarques

Après la présentation des objectifs visés par le SIDEDEC et la proposition faite pour le territoire de la CCBHS notamment en termes de coût d'investissement et de coût de fonctionnement, un débat s'instaure sur l'utilité de ces équipements au regard :

- de la qualité technique des bornes de recharge (seront-elles dépassées techniquement dans 4 à 5 ans ?) avec une question sur les bornes les plus puissantes qui coûtent plus chers et qui demandent un réseau électrique important et une puissance maximale ;

- de l'intérêt de leur emplacement : remarque de Madame le Maire de Voiteur comme quoi il faudra bien valider l'endroit exact de l'implantation avec la Mairie

- de la cohérence entre la volonté de développer l'alternative aux énergies fossiles mais avec de l'électricité qui serait produite à base de source d'énergie fossile (charbon). Il est indiqué dans l'étude que l'énergie fournie par le gestionnaire « modulo » est d'origine « verte ».

Une présentation sera faite lors du conseil communautaire du 3 décembre comme le souhaite le SIDEDEC. Mais pas de délibération à ce stade.

Développement économique et numérique du territoire

8. Projet d'aménagement de la place du Colombier et de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage : information

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la « Place du Colombier » par la commune de Bletterans, les travaux de voirie et de stationnement sont de la compétence communautaire d'un point de vue réglementaire (*statuts CCBHS : compétence optionnelle « création, aménagement et entretien de la voirie »*). La commune de Bletterans fera réaliser l'ensemble du chantier et la CCBHS remboursera les prestations de son ressort. Aussi, pour réaliser cette opération il est nécessaire

d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et la CCBHS qui sera proposé lors du conseil communautaire du 3 décembre 2020.

Un projet de convention est présenté lors de la réunion.

Remarques

Après présentation de l'objectif de cette délégation de maîtrise d'ouvrage entre la CCBHS et la commune de Bletterans, il est indiqué que la participation s'explique au titre de la voirie classée d'intérêt communautaire.

Il est rappelé qu'il faudrait faire le point sur toutes les places de village pour savoir si elles sont d'intérêt communautaire.

Le Président rappelle que le vice-président à la voirie a pour objectif de revoir l'ensemble de ces voies d'intérêt communautaire pour vérifier leur adéquation avec la définition d'une voie d'intérêt communautaire. Cette question sera appréciée à cette occasion.

Questions diverses

- **Point sur la situation sanitaire** : On informe le Bureau que l'EHPAD de Bletterans doit déplorer son premier décès dû à la COVID 19.

- **Développement économique** : il est rappelé l'importance de relancer l'office intercommunal du commerce notamment en prévoyant l'embauche d'un animateur. Des recherches de financement sont en cours mais Stéphane Lamberger souhaite insister sur l'importance de valider la priorité en termes de stratégie de cet office et donc de lancer ce recrutement.

PACTE / FRT : début de collaboration avec CCI/CMA pour la définition des critères – communication du dispositif à toutes nos entreprises concernées dans la semaine. L'enveloppe du FRT sera abondée par avenant : pour 1€ supplémentaire pour la CCBHS, 2 € Région. Au total, 2 € CCBHS / 7 € Région, soit environ 140 000 € disponible sur notre territoire pour ce seul dispositif.

Christian Vuillaume souhaite connaître les conditions de la mise en œuvre de ce dispositif : Quels sont les critères de sélection des dossiers ? Qui s'en charge ? Comment la CCBHS est-elle partie prenante ?

Le président lui répond qu'un comité de pilotage va être mis en place entre nous, avec l'aide technique des chambres consulaires pour valider les dossiers qui seront aidés financièrement.

Sur ce point, Marie-Paule Ponthieux s'interroge sur le financement de cet euro supplémentaire soit 19 000 € à trouver dans le budget par redéploiement de crédits au sein du développement économique.

Mise en Place d'une page spéciale COVID / éco sur notre site Internet.

D'ici le milieu de semaine grosse mise à jour avec encart spécial commerce (chèque de 500 € pour numérisation transmis par l'Etat, etc), et toutes les aides disponibles et référencées.

Mise en place (faite) de deux pages Facebook à destination des initiatives des restaurateurs, et des commerçants autres.

Information permanente des aides disponibles auprès des associations de commerçants.
Orientation de l'UCIA vers France ACTIVE pour financement de leur poste de secrétaire.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.

**Le Président,
Jean-Louis MAITRE**